



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DES ARMÉES

OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS
ET DES VICTIMES DE GUERRE



15924*02

DEMANDE DE
CARTE DU COMBATTANT
TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION
ALLOCATION DE RECONNAISSANCE DU COMBATTANT

PHOTO
Conforme à la
norme ISO/IEC
19794-5: 2005
du ministère
de l'intérieur

Réservée aux personnes ayant effectué des services
en ALGÉRIE du 3 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964

NOM usuel : _____ NOM marital : _____

PRÉNOMS : _____ (dans l'ordre de l'état civil)

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / 19____ à _____ dépt (____)

Pays de naissance et nationalité : _____

N° INSEE (SECURITE SOCIALE) : [] (un chiffre par case)

ATTENTION : Joindre la copie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale). Cette pièce est obligatoire pour tous les demandeurs de nationalité française ou étrangère résidant en France.

Filiation (pour les ressortissants étrangers uniquement) Père : _____ Mère : _____

ADRESSE (de résidence) _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DÉPARTEMENT : _____ PAYS : _____

TÉLÉPHONE : _____ mobile : _____ Adresse électronique : _____ s

Avez-vous déjà effectué une demande de :

1) Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) Oui Non Rejet

Numéro : _____ la date et département de délivrance : _____ Conflit : _____

2) Carte du Combattant Oui Non Rejet

Numéro : _____ la date et département de délivrance : _____ Conflit : _____

ÉTAT DES SERVICES ACCOMPLIS

Terre Air Mer Gendarmerie Ministère de l'intérieur Douanes forces supplétives Autres

Numéro matricule : _____ Date d'appel / engagement : _____

Bureau et classe de recrutement : _____ Date de fin de services : _____

UNITE D'APPARTENANCE EN ALGERIE (régiments, unités, formations diverses)	PÉRIODES D'AFFECTATION	
	du	au

Citation individuelle avec croix Blessure de guerre Joindre tout document ou récit circonstancié sur papier libre inhérent à l'une de ces rubriques si vous êtes concerné.

DEMANDE D'ALLOCATION DE RECONNAISSANCE DU COMBATTANT
(réservée aux seules personnes ayant obtenu la carte du combattant au titre de l'Algérie 1962 - 1964)

Je sollicite le bénéfice de l'allocation de reconnaissance du combattant et déclare sur l'honneur n'être pas déjà titulaire de l'allocation de reconnaissance du combattant (ex retraite du combattant).

Je soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à fournir à l'administration toute pièce justificative.

A _____
Signature du demandeur (ou du tuteur légal)

le _____

(date obligatoire)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

I - Pour tous les demandeurs :

- tout document militaire en votre possession (photocopie ou original)
- la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- une photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale)
- une photographie d'identité récente (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 du ministère de l'intérieur)

► Pour tous les demandeurs de nationalité étrangère résidant en France

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ou de la carte de séjour en cours de validité
- une photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale)

► Pour tous les demandeurs de nationalité française résidant à l'étranger

- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- une photocopie de tout document portant le n° INSEE ou éventuellement de la carte vitale

► Pour tous les demandeurs de nationalité étrangère résidant à l'étranger

- un extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil lisible et rédigé en français, datant de moins de trois mois. Ce document doit comporter toutes les mentions marginales. A défaut de mention justifiant de la preuve de vie, produire un certificat de vie.
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

■ de nationalité tunisienne

- un extrait des registres de l'état civil en français
- un acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance

■ de nationalité vietnamienne et cambodgienne

- un certificat de vie et de résidence datant de moins de 3 mois délivré par le consulat ou l'ambassade de France
- un acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance

■ de nationalité laotienne

- un carnet d'enregistrement familial
- un certificat de résidence établi par le chef du village ou l'ambassade de France

■ de nationalité comorienne

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- un certificat de résidence datant de moins de 3 ans

■ de nationalité marocaine

une attestation de concordance datant de moins de 3 mois rédigée **intégralement** en français mentionnant en 1^{ère} partie votre identité lors de votre engagement (orthographe exacte déclarée au moment de votre engagement) avec la date de naissance et la filiation complète et en 2^{ème} partie votre nouvelle identité avec la date de naissance et la filiation complète qui vous sera délivrée par l'officier d'état civil de votre lieu de résidence, les 2 parties devant être entièrement renseignées (l'acte d'individualité n'est pas valable)

■ de nationalité algérienne

- une photocopie d'une pièce d'identité comportant une photographie
- une fiche individuelle ou familiale d'état civil en français datant de moins de 3 mois comportant toutes mentions marginales
- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois

■ des nationalités recensées pour l'Afrique subsaharienne

(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo)

- un acte de naissance en français avec mentions marginales
- un certificat de concordance ou d'individualité datant de moins de 3 mois
- un certificat de vie datant de moins de 3 mois
- un certificat de résidence datant de moins de 3 mois
- l'original du livret militaire

II - Pour les majeurs protégés

- une photocopie du jugement de tutelle